

**ARRETE DU MAIRE
COMMUNE DE SAINT JUST SAINT RAMBERT
POUVOIR DE POLICE**

Objet : COMMUNE - réglementation du stationnement parking place du Tabagnon pour la Croix Blanche - le 02 octobre 2026 N°26/1360 ST

Le Maire de la Commune de Saint-Just Saint-Rambert

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2213-1 et suivants,
- **Vu** le code de la route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-21-1et R417-10,
- **Vu** le nouveau code pénal français dans les articles L.141, L.131-13 et R.610-5,
- **Considérant** la **Fête autour des 200 ans de la Verrerie le 02 octobre 2026** et le feu d'artifice qui aura lieu sur les bords de Loire à Saint-Just Saint-Rambert,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir un dispositif prévisionnel de secours et pour cela de réserver un emplacement à la Croix Blanche.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 02 octobre 2026 de 18h00 à 22h00 sur le parking place du Tabagnon :

- **Un emplacement d'environ 10m² sera réservé à l'installation d'une annexe du DPS**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage par le bénéficiaire, sur le lieu de la manifestation.

ARTICLE 4 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le juge administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification.

ARTICLE 6 : Le Directeur des services techniques et le chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Saint-Just Saint-Rambert
- SAMU,
- Madame Simone Fiorat, La Croix Blanche
- Monsieur. FLEURY Frédéric, Directeur des Services Techniques
- Monsieur GAFFIÉ Michel, Chef de la Police Municipale
- Monsieur Alexandre ALLION, Directeur de la communication

Fait à Saint-Just Saint-Rambert, le 31 août 2026,

Olivier JOLY
Maire de Saint-Just Saint-Rambert





Légendes

- PC Poste de Commandement
- Accès secours
- DPS (dispositif premier secours) + PC
- DPS temporaire (dispositif premier secours)
- AS Agent de sécurité
- Issue de secours
- Rayon de sécurité de 100m
- camion bélier
- Véhicule de sécurité (PM)
- Zone du public
- Barrière
- PM Agent police municipale
- Extincteur
- Point d'eau
- DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)
- Système de diffusion son

Zone sécurité tir à 30°
Distance au public = 20m
Zone = 400x600m

Echelle 1 : 2 500
0 100 m

